

Syndicat mixte de préfiguration d'un Parc naturel régional et d'aménagement des Baronnies provençales

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

N° 26-2007

L'an deux mille sept, le 30 novembre à dix-sept heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué en date du 20 novembre 2007, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Sahune sous la Présidence de Monsieur Hervé RASCLARD.

Membres en exercice : 44
Membres présents: 28 (quorum atteint)
Pouvoirs : 4
Nombre de suffrages exprimés : 32

Présents(es)

Jean-Claude ARMAND,
Paul AUMAGE,
Gérard AZIBI,
Claude BAS,
J-Marie BERTRAND,
Roger BESSON,
Marc BONNARD,
Robert BOUTOUX,
Pierre ETIENNE,
Michèle EYBALIN,

André FELIX,
Anne-Marie GROS,
Dominique GUEYTTE,
Laurent HARO,
Bruno LAGIER,
Bernard LANTEAUME,
Anicq LECOCQ
Nadia MACIPÉ,
Patricia MORHET-RICHAUD,
Christine NIVOU,

Gérard PEZ
Claude QUENTIN
Hervé RASCLARD,
Jean-Louis REY,
Nicolas ROSIN,
Michel TACHE,
Jeanine THAIN,
Eliane TERRAS,

Pouvoirs :

Jean-Pierre BUIX pouvoir à Pierre ETIENNE, Marie BOUCHEZ pouvoir à Christine NIVOU, Jean-François SIAUD pouvoir à Roger BESSON, Gérard BERTRAND pouvoir à Michèle EYBALIN,

Excusés(es)

Jean-Pierre BUIX, Bérengère ANDRE, Marianne ORY, Pierre JOLY, Jean-François SIAUD, Pierre COMBES, Marie BOUCHEZ, Christian BRUN, Michel GRÉGOIRE, Max VASELI, Xavier TRIEST, Bernard BUIS, Jean-Louis PELLOUX, Etienne STOCK Sous-Préfet de Nyons, Jean-Pierre SAVY Préfet des Hautes-Alpes,

Objet : convention tripartite de gestion du programme européen LEADER+ des Préalpes Provençales

Le Président rappelle que lors du comité syndical du 26 septembre 2007, les délégués avaient été informés que les statuts du Syndicat mixte des Baronnies Provençales (article 4 : objet du syndicat mixte) prévoyaient qu'il pouvait être gestionnaire de programme européen concernant son territoire. Il avait été précisé que le Syndicat d'Aménagement des Baronnies (SAB) était gestionnaire du GAL des Préalpes Provençales.

Le SAB arrêtant ses activités le 30 septembre 2007, le Syndicat mixte de préfiguration d'un Parc naturel régional et d'aménagement des Baronnies Provençales (SMBP) avait accepté de prendre en charge cette fonction.

Le SMBP va donc devoir signer une nouvelle convention tripartite entre le GAL, le SMBP et le CNASEA pour formaliser cette décision. Marc Bonnard, Vice-président du SMBP et Président du GAL est chargé du suivi de ce programme.

La convention, établie par le CNASEA, précisera les modalités de transfert entre le Syndicat d'Aménagement des Baronnies et le Syndicat mixte des Baronnies Provençales.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité syndical accepte cette proposition et autorise le Président à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jours et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD